



L'enseignement supérieur allemand

Kilian Quenstedt

Service d'information et de documentation
DAAD France

The logo features a stylized orange globe with a grid pattern in the background. The letters 'DAAD' are prominently displayed in a bold, blue, sans-serif font.

DAAD

Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

Table des matières

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

Le paysage de l'enseignement : le fédéralisme

- L'Allemagne est un état fédéral composé de 16 *Länder* (états fédérés).
- Les *Länder* ont la compétence quasi-exclusive de légiférer dans le domaine de l'enseignement.
- Les *Länder* financent les établissements d'enseignement supérieur.
- L'état fédéral (*Bund*) ne peut procurer des financements que pour des projets de recherche.



Le paysage de l'enseignement : le fédéralisme

- Chaque *Land* (état fédéré) possède son propre ministère de l'éducation, compétent pour l'ensemble des secteurs de l'éducation (NB : l'*Abitur*, le « baccalauréat » allemand, est propre à chaque *Land*).
- Les ministres de l'enseignement des *Länder* font tous partie de la *Kultusministerkonferenz* (KMK - conférence permanente chargée d'assurer la cohésion des politiques d'enseignement des *Länder*).
- Les directeurs des établissements d'enseignement supérieur sont réunis dans la *Hochschulrektorenkonferenz* (HRK).

L'Allemagne compte 429 établissements d'enseignement supérieur, répartis dans les 16 *Länder*, dont:

- 106 *Universitäten*
- 218 *Fachhochschulen*
- 53 écoles de beaux arts et de musique
- et des écoles pédagogiques, d'administration, théologiques...

Le paysage de l'enseignement : les établissements *publics vs. privés*

- La plupart des établissements supérieurs sont financés par l'État.
- Quelques-uns sont financés en partie par l'église protestante ou catholique.
- Il existe environ 120 établissements privés : relativement petits, ils accueillent autour de 7 % des étudiants inscrits en Allemagne.

Le paysage de l'enseignement : la population étudiante

- 2.844.978 étudiants inscrits (semestre d'hiver 2017/18)*
- Les spécialistes prévoient une augmentation dans les prochaines années – cela malgré le déclin démographique en Allemagne. *Pourquoi ?*
 - Actuellement, seulement entre 31 et 62 % (selon les *Länder*) des élèves d'une promotion d'âge passent l'*Abitur* (*Allgemeine Hochschulreife*), qui est la clé pour l'enseignement supérieur.
 - Ce taux augmente d'année en année – ce qui explique l'afflux vers l'enseignement supérieur.

Le nombre des étudiants étrangers est également en augmentation depuis des décennies* :

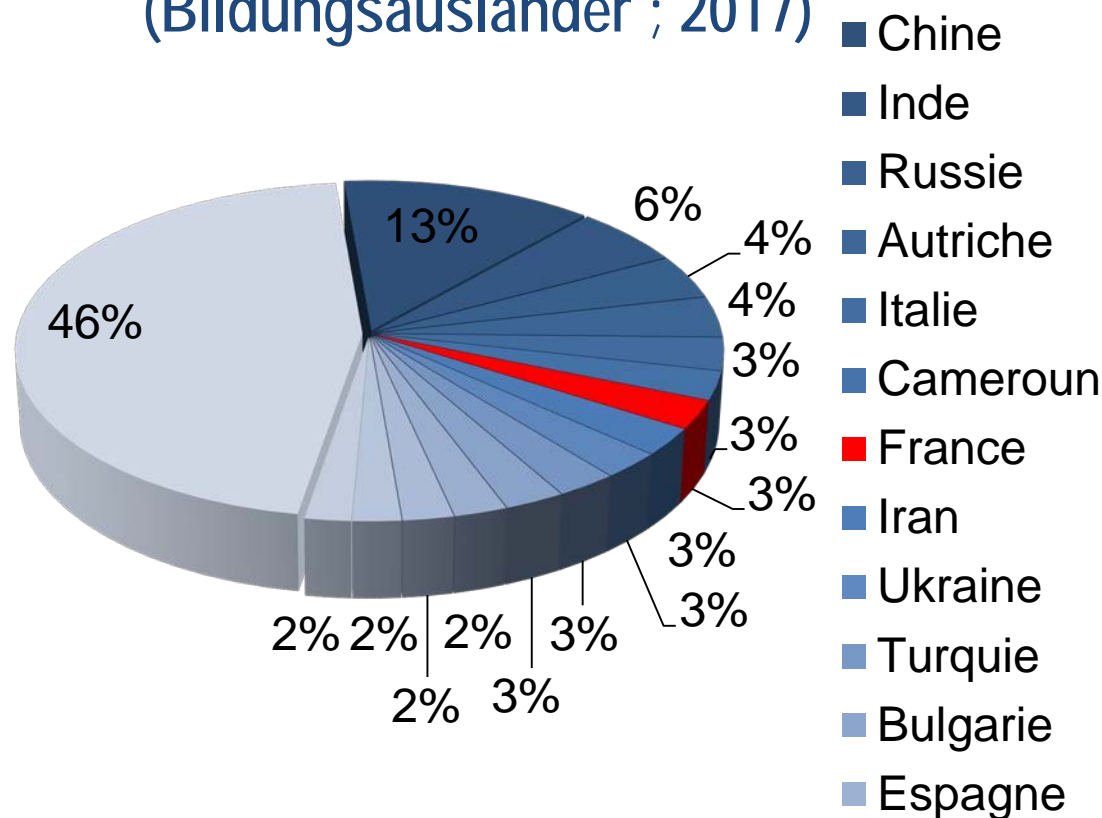
- 1975 : 45.590
- 1985 : 72.252
- 1995 : 146.472
- 2005 : 248.357
- 2017 : 358 895 (dont 265 484 Bildungsausländer**)

* Source : Office fédéral allemand des statistiques - destatis

** étudiants étrangers venus en Allemagne pour y faire des études ; par opposition au « Bildungsinländer » qui sont des étrangers ayant passé le diplôme de fin d'études secondaires allemand (Abitur)

Origine des étudiants étrangers

(Bildungsausländer ; 2017)



Le paysage de l'enseignement : la population étudiante

- L'Allemagne compte 13 % (374.583) d'étudiants étrangers,*
- elle se situe ainsi en 5^e place comme pays d'accueil d'étudiants internationaux** :

Etats Unis	907 251
Grande Bretagne	438 000
Australie	294 438
France	239 000
Allemagne	228 756
Russie	226 431

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

Les types d'établissements : les universités (I)

- Matières : sciences exactes, sciences humaines et sociales, économie, droit, médecine et sciences de l'ingénieur...
- Elles offrent une certaine liberté dans l'accomplissement des études (grand choix d'options, peu d'obligation d'assiduité, choix du moment de se présenter aux examens...) ; un travail autonome est exigé dès le 1^{er} semestre.
- Possibilité de composer à *la carte* des licences bi- ou tri-matières « *Kombi-Bachelor* » : libre choix de 2 ou 3 matières (p. ex. histoire + sociologie + anglais).

- Les universités sont caractérisées par le principe d'unité d'enseignement et de recherche, introduit par Wilhelm von Humboldt (début du 19e siècle) :
 - Les professeurs sont, par définition, enseignants-chercheurs.
 - L'apprentissage se fait par la recherche : l'étudiant est tenu d'apprendre à travailler, dès le départ, selon les règles de la recherche (rédaction de mini-mémoires d'une quinzaine de pages ou plus, exploitation et citation des sources...).
 - La recherche, fondamentale et appliquée, est essentiellement faite dans les universités (il n'y a pas vraiment d'équivalent au CNRS).

Les types d'établissement : les *Fachhochschulen* (I) : historique

- A la fin des années 1960, le marché du travail allemand a besoin de diplômés qualifiés ayant des expériences pratiques.
- Réponse des autorités : création des *Fachhochschulen* (FH) dans les années 1970 comme „*universités du savoir appliqué*“.
- La loi cadre sur l'enseignement supérieur (HRG) de 1976 élève les FH au même rang que les universités.

Les types d'établissement : les *Fachhochschulen* (II) : matières, profil

- **Matières** : principalement sciences économiques et sciences de l'ingénieur, mais aussi tourisme ; certains cursus en sciences sociales (éducation, travail social) et art (design industriel), architecture...
- Les cursus sont caractérisés par une forte orientation vers les aspects pratiques (stages en entreprise intégrés et obligatoires).
- Cursus strictement organisé (« école »)
- Travail en petits groupes

Les types d'établissement : les Fachhochschulen (III) : enseignants

- Les professeurs disposent d'une qualification scientifique (doctorat) et d'une expérience professionnelle de plusieurs années (minimum 3 ans).
- Ils ont des horaires assez chargés (18 h de cours hebdomadaire) et participent au fonctionnement des facultés.
- Les chargés de cours sont recrutés dans le monde du travail.
- Il existe un système de tutorat (étudiants de 3^e année).

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

Les diplômes (I)

■ *Bachelor* (= licence)

- octroyé par les universités et *Fachhochschulen*
- après 3 années d'études (dans certains cas 4 années)

■ *Master* (parfois appelé *Magister*)

- octroyé par les universités et *Fachhochschulen*
- après 2 années d'études (dans certains cas 1 année)

■ *Promotion* (= doctorat)

- octroyé uniquement par l'université (car il s'agit d'un diplôme couronnant un travail de recherche, domaine réservé à l'université)

Les diplômes (III)

- Même après la réforme du processus de Bologne, le diplôme appelé « *Staatsexamen* » (examen d'état) continue d'exister pour les facultés de droit, médecine et dans certains *Länder*, pour les cursus formant des enseignants : ce n'est pas l'université, mais l'état qui organise cet examen dans ces domaines particulièrement importants.

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

Mobilité : la reconnaissance d'études et de diplômes

L'espace européen de l'enseignement supérieur (UE + Russie, Turquie...), qui est le résultat du processus de Bologne, repose sur trois aspects:

- structure des cursus en trois cycles
- *European Credit Transfer System* : 30 point / semestre
→ Bachelor : 180 points, Master 120 points
- supplément au diplôme : afin de rendre plus facilement lisibles et comparables les diplômes

Ce système assure une lisibilité facilitée des études effectuées et des diplômes obtenus :

- Il permet une réorientation facile *entre* les cycles d'études (p.ex. licence française, puis master allemand)
- la pratique montre qu'il reste problématique de changer d'établissement *pendant* un cycle d'études.

- Il existe des accords gouvernementaux franco-allemands « sur les dispenses de scolarité, d'examens et de diplômes pour l'admission aux études universitaires dans le pays partenaire » datant d'avant la réforme LMD :
 - définitions détaillées des règles de validation
 - s'appliquent toujours, même aux diplômes LMD (application analogue)
 - textes disponible sur <https://www.daad-france.fr/fr/>

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

■ Conditions d'admission pour un étudiant étranger :

- 1) avoir un diplôme de fin d'études secondaires reconnu en Allemagne : le baccalauréat français est reconnu
 - Lorsqu'un établissement (universités, FH ...) reçoit plus de candidatures qu'il ne propose de places d'études, une procédure de sélection s'impose :
Le critère principal de cette sélection est la note obtenue au baccalauréat (moyenne générale).
 - A l'heure actuelle, une sélection existe pour la majorité des cursus.

■ Conditions d'admission pour un étudiant étranger :

2) avoir des connaissances d'allemand suffisantes :

il faut passer le test d'évaluation dédié « TestDaF » (www.testdaf.de), proposé par les Instituts Goethe en France

à défaut, se présenter à un test auprès de l'établissement qu'on souhaite intégrer en Allemagne (test DSH)

certains diplômes ou certificats de langue sont également reconnus (Goethe Institut, KMK...)

Les démarches pour s'inscrire en Allemagne :

1. Identifier les établissements qui proposent des cursus qui conviennent : sur www.hochschulkompass.de on peut effectuer des recherches sur tous les cursus proposés en Allemagne selon divers critères (matière, niveau, ville, ...)
2. Approcher ces établissements en vue de s'informer du processus de dépôt de candidature
 1. Quels justificatifs ?
 2. Quelle date limite de dépôt de dossier à respecter ?
 3. Où envoyer la candidature (par internet ou par la poste ; directement à l'établissement ou à l'un des deux organismes de gestion de candidatures) ?

Questions pratiques : candidature



Un certain nombre d'établissements demandent aux candidats de déposer leur candidature auprès d'un organisme de gestion de candidatures « uni-assist » : www.uni-assist.de (coût : 75 € pour le premier dossier, puis 30€ pour chaque dossier supplémentaire).



Pour certaines matières (médecine, médecine dentaire et vétérinaire, pharmacie), www.hochschulstart.de, s'occupe de l'attribution des places.

Questions pratiques : coût

- Tous les établissements prélèvent des frais d'inscription qui avoisinent 270 € par semestre (frais administratifs, cotisation sociale, contribution aux instances de cogestion étudiante ...).
- Souvent, le ticket pour le transport urbain est obligatoire : 25 € - 150 €

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- **Pour aller plus loin ...**

Pour aller plus loin...

- **Le service d'information du DAAD France vous accueille, sur rendez-vous, dans ses locaux pour répondre personnellement à vos questions :**
- DAAD France
Maison de la Recherche – Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
www.daad-france.fr

Pour aller plus loin...

- **UFA – Université franco-allemande**

Réunit sous sa tutelle plus de 180 cursus de double-diplôme et offre des bourses.

www.dfh-ufa.org



- **Action pour l'Allemand dans l'Enseignement Supérieur (AIIES)**

Infos sur tous les cursus, en France, de quelque discipline que ce soit, comportant des enseignements d'allemand.

www.allemand-postbac.fr



- **DAAD - Service d'information et de documentation**

informe sur l'enseignement supérieur en Allemagne,

conseille les étudiants désirant poursuivre leurs études ou leur recherche Outre-Rhin,

subventionne des séjours d'études ou de recherche par le biais de programmes de bourses (pour étudiants et enseignants).

www.daad-france.fr



Merci de votre attention 😊